

Michel Goulet (Géologue)

Montreal



MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : **Madame Maité Blanchette Vézina**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

ministre@mrnf.gouv.qc.ca | service.mines@mrnf.gouv.qc.ca

Lundi 15 mai 2023

Madame la ministre,

Par la présente, je vous soumetts mon mémoire comprenant mes commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

Je m'appelle Michel Goulet et j'habite à Montréal au [REDACTED]

Les enjeux miniers au Québec m'interpellent parce que dans le passé il y a eu tellement d'abus dans le secteur minier au niveau environnementale que les contribuables ont dû assumer qu'il est nécessaire que le gouvernement encadre plus étroitement ce secteur

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En résumé, une réforme de l'encadrement des activités minières au Québec est nécessaire parce que :

-Les populations locales et régionales sont encore trop souvent mises à l'écart par la Loi sur les mines dans les décisions d'aménagement du territoire et parfois subissent même des poursuites abusives de la part d'entreprises minières lors de tentatives de protection du territoire à des fins d'intérêt public, c'est inacceptable ...Sans cadre ni critères définis clairement, la notion de l'acceptabilité sociale devient sujet d'interprétation et peut servir de prétexte pour que le gouvernement autorise des projets minier.

-Il est primordiale que les populations locales ne soient pas simplement consultées, mais on doit tenir compte de leur opinion dans un processus démocratique et leur permettre de prendre en charge leur avenir, en ce qui concerne l'aménagement de leur territoire et cela de façon juridique.

-Il est impératif d'abroger la préséance de la Loi des mines sur les autres lois et politiques d'aménagement du territoire afin que le gouvernement du Québec et les populations locales puissent protéger davantage de territoires à haute valeur écologique, culturelle et économique.

-La loi des mines devrait inclure un volet sur le retour de redevances là où les ressources naturelles sont exploitées, plutôt que d'être uniquement versées dans un fonds provincial.

-Le système québécois d'octroi des titres miniers doit être réformé afin de respecter les droits constitutionnels, inhérents et internationaux des Autochtones. Une réforme législative est nécessaire pour reconnaître leur droit d'être consultés et accommodés avant l'octroi des claims.

Conséquemment, je vous demande d'apporter les améliorations suivantes, **RELATIFS AUX QUATRE THÈMES PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE**

1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière

Établir un cadre et critères légaux définis clairement sur la notion de l'acceptabilité sociale et de consultation des populations concernées leur donnant un pouvoir réel.

2. Gouvernance et régime minier

Réformer la Loi sur les mines et l'attribution des claims afin que les autres lois et politiques d'aménagement du territoire du gouvernement du Québec puissent s'appliquer et que les populations locales puissent protéger davantage de territoires à haute valeur écologique, culturelle et économique

3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé.

(Voir : **2. Gouvernance et régime minier**)

4. Retombées des activités minières.

Une partie des retombées devrait être octroyée aux populations locales et une autre partie pour des projets dans les énergies renouvelables.

Je vous remercie de votre attention en espérant que les points soulevés soient tenus en compte.

Salutations cordiales,

Michel Goulet (Géologue)

████████████████████
████████████████████
████████████████████